



suspension administrative de 3 mois

Par **bulomco**, le **12/07/2019** à **15:32**

Bonjour,

Le jeudi 4 juillet 10h00 je me suis fait flacher par la brigade motoriser de Melle dans les deux sèvres.

Suite à une suspension de 72h00, j'ai reçu le 11 juillet en lettre recommandée une suspension administrative de 3 mois, donc jusqu'au 4 octobre.

J'ai donc plusieurs questions par rapport à cela:

Est ce que je risque de passer devant un tribunal judiciaire ou pas.

Est ce qu'il est possible à ce jour d'obtenir un permis blanc, j'occupe une fonction qui m'oblige à pas mal circuler "58 000 km/an.

Quand faire ma demande pour obtenir le nouveau permis de conduire.

Quand doit je réaliser ma visite médicale et quelle est sa durée de validité.

Si après le 4 octobre je ne recois pas mon nouveau permis est ce que je peux conduire dès le 5 octobre.

Cordialement,